



Notre Politique Accueil et Accessibilité des personnes en situation de handicap

Art 1- Vision générale de la politique

L'ensemble des prestations proposées par OPTEMIS sont accessibles aux publics en situation de handicap et respecte la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi formation du 5 mars 2014.

OPTEMIS met tout en œuvre pour rendre ses prestations accessibles à tous les publics et a mis en place une procédure PSH afin de prendre en compte les besoins particuliers liés au handicap.

Nos formations se déroulent en intra dans les locaux des établissements médico-sociaux, sociaux et/ou sanitaires recevant du public (ERP) qui respectent déjà les normes en matière d'accueil et d'accessibilité des PSH. Par ailleurs, si nécessaire, un échange peut avoir lieu avec l'établissement sur le type et le niveau de handicap, les moyens déjà connus et/ou mis en œuvre par le client afin de nous permettre de mieux adapter nos moyens pédagogiques pour intégrer et compenser le handicap.

Le référent handicap d' OPTEMIS effectue une veille auprès des acteurs du secteur du champ du handicap (AGEFIPH, FIFPHFP, MDPH, autres,...) et en tire les enseignements afin d'informer et de sensibiliser ses partenaires pédagogiques sur le sujet. Ses principales missions sont de :

- Piloter la mise en œuvre de la politique handicap.
- Assurer le suivi des actions menées et proposer des améliorations.
- Former et sensibiliser aux questions du handicap.
- Accueillir et informer les personnes en situation de handicap et leurs représentants

D'autre part nous prenons en compte, s'il y a lieu, les besoins individuels des personnes concernées et apportons les moyens de compensation nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations...

Art 2- Gestion de la prise de contact :

Au moment de la prise de contact, nous orientons les personnes concernées vers des organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap afin d'identifier le handicap, si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation ou de l'accompagnement du bénéficiaire

Art 3- Organisation du bilan, de la formation ou de l'accompagnement

Nous vérifions systématiquement, s'il y a lieu, quelles sont les spécificités de la formation ou de l'accompagnement vis-à-vis du type de handicap concerné.

Nous vérifions l'aptitude du consultant ou du partenaire à assurer la prestation et adaptons, si nécessaire, les supports, le lieu et/ou l'organisation de la salle

Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH (ou autres, FIFPHFP, MDPH,...) pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place au sein d'OPTEMIS s'il ne sont pas préexistants. tel : 08 00 11 10 09 – site internet :

<https://www.agefiph.fr/>

Art 4- Communication de la présente politique

OPTEMIS garantit aux personnes en situation de handicap un accueil et une écoute des besoins et des demandes sans discrimination. OPTEMIS diffuse cette politique auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans les formations gérées en la rendant accessible notamment sur son site internet et/ou sur sa plaquette commerciale.

Art 5- Amélioration continue de la gestion des personnes en situation de handicap

A l'issue de chaque action ou parcours de formation d'une personne en situation de handicap, une attention particulière est portée sur son évaluation à chaud et à froid de la formation. Par ailleurs, OPTEMIS capitalise sur les actions menées, leur bonne ou moins bonne efficacité, les contacts noués et les améliorations à envisager pour les futurs participants en situation de handicap.

Cette évaluation pourra se faire à partir d'indicateurs tels que :

- Le nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans nos formations.
- Le niveau de satisfaction des personnes en situation de handicap.
- Le nombre d'actions de sensibilisation et de formation menées auprès de nos intervenants et partenaires
- Le nombre de partenariats avec les acteurs du champ du handicap.

Pour toutes questions vous pouvez contacter

Françoise VOLPI, notre Référent Handicap :

06-70-64-08-06, fvolpi.optemis@orange.fr